

Handicap : Prix « action innovante pour l'accessibilité »

Organisés par MM Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme et Philippe BAS, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, les premiers prix « *action innovation accessibilité des communes* », ont été remis mercredi 23 novembre 2005, lors du 88^{ème} congrès de l'Association des Maires de France, à Paris.

Ce prix vise à distinguer les initiatives des communes ou de leurs groupements qui se sont engagés dans une démarche globale d'accessibilité notamment par la signature d'une charte « commune-handicap » et qui ont accompli une action innovante en faveur de l'accessibilité pour les personnes handicapées, susceptible de servir de modèle.

Les dossiers ont été sélectionnés par un jury composé des associations représentatives des différentes catégories de handicap.

Treize prix ont été remis, par catégories de communes (jusqu'à 2.000 habitants, de 2.000 à 5.000 ; de 5.000 à 20.000 ; plus de 20.000).

Catégorie des communes jusqu'à 2.000 habitants :

GUILLAUMES (Alpes Maritimes) : **PRIX DU JURY pour l'installation d'une « main courante »** dans les rues lors de la réhabilitation de la Place de Provence : cette main courante permet aux personnes ayant des difficultés de déambulation d'avoir un appui à hauteur de main le long des rues;

HÉBÉCREVON (Manche) : **MENTION SPECIALE pour l'aménagement innovant des voies piétonnes** : remplacement des trottoirs par des caniveaux "double-revers" permettant le passage sans ressaut de part et d'autre de la route nationale sur 1,5 km, et aménagement de tous les cheminements entre les habitations ;

SOMMIERES-DU-CLAIN (Vienne) : **MENTION SPECIALE pour son chemin de randonnée adapté** : le chemin, long de 1,7 km, dispose de 7 points de repos, d'une signalétique adaptée retraçant la totalité du parcours, permettant ainsi au promeneur de se rendre compte de la distance et des pentes (toujours inférieures à 5%) et les panneaux descriptifs sont suffisamment bas et écrits gros pour être lisibles par les personnes à mobilité réduite ou personnes malvoyantes ;

Catégorie des communes de 2.000 à 5.000 habitants :

QUINCY-VOISINS (Seine-et-Marne) : **PRIX DU JURY pour sa politique incitative en faveur de l'accessibilité des grandes surfaces** : des questionnaires ont été distribués et des visites ont été faites dans 24 supermarchés par la commission extra municipale « le handicap faire plus et mieux », de là un classement des magasins est effectué et un "Prix Orange" est remis au vu des améliorations constatées ;

SAINT-COULOMB (Ille-et-Vilaine) : **MENTION SPÉCIALE pour son action de transcription en braille** : à la demande des personnes non voyantes, la ville transcrit en braille tout type de document ;

Catégorie des communes de 5.000 à 20.000 habitants :

RIVIERE-SALEE (Martinique) : **PRIX DU JURY pour sa politique de recensement et de prise en compte individuelle des besoins des personnes handicapées** : le recensement a permis de mieux identifier les personnes handicapées de la ville et une démarche de rencontre a été effectuée afin de connaître leurs attentes et leurs besoins spécifiques;

BRIOUDE (Haute-Loire) : **PRIX DU JURY pour sa politique incitative en faveur de l'accessibilité des commerces de cinquième catégorie** : ville historique, Brioude montre sa volonté d'accroître l'accessibilité des petits commerces en accordant une aide aux prestataires de services et commerçants dans le cadre de la

rénovation de leur enseigne. De plus la commission de concertation évalue les résultats de cette action pour savoir combien d'aménagements sont réalisés sur le nombre de dossiers déposés ou encore quelles sont les raisons du non-aménagement d'un commerce ;

MEYLAN (Isère) : **PRIX DU JURY pour sa politique d'assistance du handicap par un expert conseil en accessibilité** : la ville s'est dotée d'un expert conseil en accessibilité et perception de l'espace, du Centre de recherche pour l'intégration des Différences dans l'Espace de Vie. Il assure la formation du personnel communal, une fois par mois il assure, avec une personne de la cellule accessibilité et qualité d'usage, une vacation auprès du service urbanisme pour analyser les permis de construire et il a participé à la création du guide de sensibilisation à l'accessibilité à l'attention des architectes;

ANNECY-LE-VIEUX (Haute-Savoie) : **MENTION SPÉCIALE pour la mise en place d'un parcours sportif avec agrès adapté aux personnes en fauteuil** : le but étant de pratiquer une activité sportive de façon autonome et avec les autres, les agrès ont été pensés, conçus, testés et améliorés avec des personnes handicapées, ils sont utilisables à la fois par des personnes valides et par des personnes handicapées;

Catégorie des communes de 20.000 habitants et plus :

LE BLANC-MESNIL (Seine-Saint-Denis) : **PRIX DU JURY pour sa réalisation d'un logiciel de géométrie, d'information et de suivi permanent de l'accessibilité de la voirie et des bâtiments** : les informations sont préalablement relevées sur le terrain: trottoirs, passage piéton, obstacles...et sont ensuite rentrées dans la base de donnée. Le logiciel traite ensuite ces données en les croisant avec des critères de contraintes de déplacements et d'usages selon les handicaps. Aujourd'hui 2 cartes publiques traduisent le traitement des critères d'accessibilité, l'une pour les déficients visuels et l'autre pour les déficients moteurs;

ISSY-LES-MOULINEAUX (Hauts-de-Seine) : **PRIX DU JURY pour sa politique d'aménagement du centre administratif municipal à tous les handicaps** : pour cela toutes les adaptations spécifiques ont été installées: aménagements classiques pour les personnes à mobilité réduite: portes automatiques, ascenseurs avec commandes à hauteur et WC aux normes. Pour les déficients auditifs: installation de combinés téléphoniques qui amplifient la parole, équipement d'une boucle magnétique, mise en place du système Websourd, traduction des démarches en LSF et utilisation d'un système de vidéo traduction via internet. Pour les personnes non et mal-voyante l'installation du système EO GUIDAGE, des ascenseurs avec boutons braille et bande sonore et mise en place de bandes pododactiles aux ascenseurs et escaliers. Enfin pour les déficients mentaux une formation spécifique des agents d'accueil en vue de l'attribution du label S3A a été effectuée ;

VANDOEUVRE-LES-NANCY (Meurthe-et-Moselle) : **MENTION SPECIALE pour son programme « [j@ccède](#) » avec site Internet à accès unique** : le site respecte la norme W3C (Consortium international du World Wide Web pour l'accessibilité), il met à disposition des documents municipaux lisibles par synthèse vocale, il diffuse les conseils municipaux, les conférences et les réunions sous-titrés et traduits en langue des signes, les internautes peuvent réagir soit par mail soit sur un forum ou encore directement s'entretenir avec les intervenants lors des réunions et conseils municipaux et les différents contenus sont disponibles en ligne ou sur d'autres supports: cédéroms, clé USB...

VILLENEUVE D'ASCO (Nord) : **MENTION SPECIALE pour sa charte « *handi-accueillant* » d'engagement d'accessibilité dans les commerces** : 120 commerçants de la ville ont signé cette charte dans laquelle ils s'engagent à améliorer l'accès à leur magasin, à améliorer la lisibilité des étiquettes, à accompagner les personnes déficientes intellectuelles, etc... La ville leur a délivré le livret "dix doigts, dis moi, dis quoi", un guide de traduction de mots essentiels en langue des signes qui a été conçu par le CCAS et le service communication de la ville.